



TÉLÉTRAVAIL AU CMO ...

IL EST URGENT D'AGIR !

L'une des principales mesures du nouveau protocole sanitaire national, actualisé le 29 octobre 2020, est la mise en place du télétravail. Cette mesure impulsée par le gouvernement a pour but d'assurer la santé et la sécurité des salariés, durant ce nouveau confinement jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

Le télétravail, qui a pourtant fait ses preuves au Crédit Mutuel Océan lors du 1^{er} confinement, n'est toujours pas du goût de notre direction. Plus que jamais d'actualité, le télétravail reste problématique au CMO.

Malgré nos demandes et propositions maintes fois répétées, ce bien avant la crise covid-19, la direction reste manifestement sur une vision peu flatteuse de ce mode de travail. A-t-elle si peu confiance en ses salariés ? Il s'agit pourtant de répondre aux demandes et besoins sociétaux d'aujourd'hui.

Pour la CFDT, les dernières mesures sanitaires imposées par la direction ne répondent que partiellement au protocole national et ne protègent pas suffisamment les salariés. La CFDT déplore les décisions prises par la direction, décisions n'ayant pas fait l'objet de concertation avec les partenaires sociaux.

La gravité de la situation nécessite la responsabilité de chacun et le respect des mesures gouvernementales.

La CFDT du CMO s'interroge sur les raisons et objectifs de la direction à traiter de manière totalement différente le siège et le réseau.

La Ministre du travail confirme que même si toutes les tâches ne peuvent être faites à distance, le télétravail est possible et à adapter en équipe en le quantifiant en jours par semaine.

L'employeur a une obligation légale (instituée par l'article L.4121-1 du code du travail) d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses salariés.

Au vu de tous ces éléments, la CFDT du Crédit Mutuel Océan a interpellé la DIRECCTE (ex inspection du travail) afin de recueillir ses analyses et son avis sur cette situation, qui nous apparaît préjudiciable aux salariés de l'entreprise.

Tout doit être mis en œuvre pour freiner l'épidémie et permettre aux équipes d'accomplir leurs missions dans des conditions de travail acceptables, garantissant la sécurité de tous dans un esprit serein.

C'est pourquoi la direction doit joindre des actes à ses paroles lorsqu'elle répète que les femmes et les hommes sont au cœur de ses préoccupations.

La CFDT le répète haut et fort :

« Faire confiance aux salariés, c'est assurer la pérennité de notre entreprise ».

La CFDT demande que le télétravail soit mis en œuvre dès à présent pour l'ensemble des salariés du CMO.

Pour la CFDT, la protection sanitaire est une nécessité, la protection sociale une exigence.